

Procès verbal

Le mardi 23 juin 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Pascal GROUWET.

Secrétaire de la séance : Valérie LESCURE

Présents : Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Henri FAURE, Harrison JOLLY, Jean Pierre MOLES, Marie Hélène FLAUJAC, Valérie LESCURE, Valérie LORTHOT, Agathe VIVEN, Simon BOUSCARY

Représentés : Zoé FAU représentée par Pascal GROUWET

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Adoption du dernier PV et désignation d'un secrétaire de séance

Autorisation de signature convention autoportée

Participation voyage scolaire école Saint Joseph

Loyer appartement la poste bas

Désignation locataire appartement la poste bas

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Autorisation de signature convention autotractée avec Saint Martin Labouval (N° DE_2026_39)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la convention entre la commune de Cénevières et la commune de Saint Martin Labouval pour l'autotractée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'utilisation en commun d'un tracteur débroussailleuse entre les 2 communes. Cénevières est propriétaire du matériel. La commune de Saint Martin Labouval devra participer à hauteur de 50% aux frais d'entretien, d'amortissement et de réparations éventuelles sur présentation d'un mémoire annuel. Les frais de carburant resteront à charge de chaque commune en fonction de l'utilisation de l'engin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

Délibération : adoptée

Révision du bail la poste bas (N° DE_2026_42)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différents travaux d'amélioration réalisés dans l'appartement de la poste bas :

- Réfection intégrale des peintures plafonds, murs, plinthes dans toutes les pièces
- Ponçage et imperméabilisation du plancher du séjour/cuisine
- Modification de la cuisine, changement du plan de travail
- Installation d'une hotte neuve
- Installation d'une plaque vitrocéramique neuve
- Installation d'une pompe à chaleur réversible dans le séjour.
- Installation du système d'alimentation et d'évacuation de l'eau pour une machine à laver le linge dans la salle de bain.
- Réinstallation d'une VMC
- Réalisation d'un coffret pour le tableau électrique
- A l'extérieur :
- Réalisation d'un loquet pour fermeture du portail
- Terrassement, remise à niveau du jardinet, réalisation d'un chemin d'accès piéton en castine, petite chape devant la porte.

Il est proposé d'ajouter au bail la possibilité d'utiliser le triangle en herbe sous le tilleul en face de la porte d'entrée, à charge du locataire de l'entretien.

Le maire propose d'augmenter le loyer à 310€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le bail comme proposé et de monter le loyer mensuel à 310€

Délibération : adoptée

Autorisation de signature convention de mise à disposition et de gestion d'équipements sportifs ou culturels (N° DE_2026_41)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la convention entre la commune et la communauté de communes du pays de Lalbenque limogne pour la de mise à disposition et de gestion d'équipements sportifs ou culturels (salle culturelle).

Le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

Délibération : adoptée

Adoption procès verbal et nomination secrétaire de séance (N° DE_2026_36)

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai a été établi et transmis pour approbation.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal , à l' unanimité

- approuve le procès verbal de la séance du conseil du 18 mai 2026.
- nomme Lescure Valérie secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

choix du locataire poste bas (N° DE_2026_43)

Vu le départ du précédent locataire au 1er mars 2026,

Vu les travaux réalisés depuis pour améliorer le logement,

Vu l'annonce diffusée pour la location de l'appartement,

7 candidatures complètes ont été reçues par la mairie,

Une commission composée de 4 élus plus le Maire a été réunie le lundi 22 juin pour sélectionner 3 dossiers à présenter au conseil municipal pour choisir le locataire

Le Conseil Municipal décide

- de choisir comme locataire Maxime Magrez et Gaelle Panis

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce bail.

Délibération : adoptée

Subvention voyage scolaire saint joseph (N° DE_2026_37)

Monsieur le Maire fait part des courriers reçus de Mme Andissac Evelyne et de Mme Zoé Fau, l'informant du voyage scolaire de l'élève Andissac Dubray Céleste et ZAK Hugonenc scolarisés à l'école Saint Joseph.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité le montant suivant

- 50 euros pour l'élève Andissac Dubray Céleste.
- 50 euros pour l'élève Zak Hugonenc

Cette subvention sera accordée sur le budget 2026 sur production d'un RIB et d'un justificatif de l'école attestant la participation de l'élève au voyage scolaire.

Délibération : adoptée

Concernant la cession de la salle culturelle par la CCPLL à la commune, les élus demandent à ce qu'un tour du propriétaire détaillé soit fait afin de régler tous les problèmes de construction (Rideaux, assainissement ...)

Concernant la délibération sur le choix du locataire, Gérard Degletagne exprime son regret quant à la procédure de présélection. Il aurait souhaité que toutes les candidatures soient présentées en conseil municipal.

Questions diverses

Groupe de travail sécurisation RD 24

Le 2/6 un groupe de travail s'est réuni à ce sujet. Un projet a été réfléchi et le 10/6, celui-ci a été montré à Mr Magné du département. Il va contacter le Lot Ingénierie qui fera une étude de faisabilité. Le Maire propose que Simon Bouscary prenne en main le dossier.

Un plan est montré au conseil municipal :

- 1) Création de places de stationnement entre les platanes / Aménagement du carrefour à hauteur du Paradou avec création de stops / Création d'une zone 30 entre ce nouveau carrefour et celui qui va Calvignac.

- 2) Essai d'une écluse au niveau des poubelles. / passage piéton entre la pétanque et le Paradou
- 3) Création d'un rétrécissement à hauteur du 62 route de St Martin / Avancée du signal stop venant de la route du causse

Points sur les réunions :

Réunion école Tour de Faure (Valérie Lescure) : grosse liste de travaux à faire (infiltrations aux fenêtres, toit en mauvais état, problème de gouttière et de plan du réseau pluvial, bac à sable pas assez profond...)

Des climatiseurs portables ont été installés dans la classe. Changement de l'entrée en réflexion.

La directrice s'en va. Effectif stable.

Réunion école de Limogne publique (Valérie Lorthiot)

Présentation du projet pédagogique très étoffé. Gros travaux de rénovation énergétique à venir. Les classes vont déménager les unes après les autres avec utilisation de l'ancienne école (maison des associations en tampon). Problème de cantine évoqué.

PNRCQ (Valérie Lorthiot)

Formation prévue le 10 juillet.

Il est possible de demander des expertises au PNR, Valérie a demandé une expertise pour les plantes aquatiques du ruisseau, envahissantes.

Marque Valeur Parc : faut-il faire une communication ?

SSIAD (Agathe Viven)

Présentation du SSIAD : aide aux personnes qui ont des troubles cognitifs, dispositif peu connu.

CCPLL (Pascal Grouwet)

Subvention 200€ donnée à Scène Vie Air pour la soirée occitane.

Les représentants des commissions ont été désignés, comme proposé par le conseil municipal.

Mr Catusse a pris la parole à la fin de la réunion en expliquant les pistes pour redresser les finances de la CCPLL. CFE récupérée par la CCPLL, voirie, retransfert du SDIS aux communes...

Voie verte (Pascal Grouwet)

Inauguration Bouziès / Tour de Faure en juillet

Tour de Faure / Calvignac : dossier prêt mais en attente de fonds.

Problème des haltes vélos : Cénevières a presque tous les équipements nécessaires.

Visite Armel Bidère de la CCPLL prévu le 10/7 à 10h. Elle s'occupe du service à la population et du projet éducatif et social. Les adjoints seront présents ainsi que Valérie Lorthiot et Lalérie Lescure.

Point allée extension cimetière

Suite à un souci de délai de réponse, le PA sera retiré et redéposé.

Point régularisation places camping

Une réunion a eu lieu le 29 mai avec le secrétaire général de la préfecture, la CCPLL et la mairie.

Le camping ne peut pas avoir plus de 23 places, aucune nouvelle construction en dur, démontage obligatoire des structures légères en dehors des périodes d'ouverture, la raquette doit servir d'accueil des structures légères, étude paysagère à réaliser avec l'assainissement.

Une réunion a eu lieu le 19/6 avec Mme Cassaigne, Martial Garza, la mairie et le bureau d'étude (évolution tourisme) pour la montée en gamme du camping. A été invitée également la DREAL.

Le PA devra contenir la régularisation, les dates d'ouvertures modifiées et toutes les demandes d'installation des structures légères.

L'assainissement serait pris en charge par la commune.

Les structures mobiles pourraient être déplacées sur le parking de salle culturelle en cas de crue pendant la période d'ouverture. En dehors de la période d'ouverture, elles ne pourront pas y être stockées.

Point panneaux photovoltaïques

Une réunion est prévue le 23/6 avec les artisans et Mme Ourcival de TE46 pour les finitions du projet (tuiles de rive ? panneaux surnuméraires ?)

Tour de table :

Marie-Hélène Flaujac : refait-on le spectacle de Noël cette année ? il n'y avait pas eu beaucoup d'enfants l'année dernière. Avec le changement de municipalité, il serait intéressant de retenter cette année. Il faut se décider rapidement car les spectacles sont prisés à cette période. => le conseil est motivé par l'idée

Henri Faure : Le point a temps a été fait sur les voies intercommunales du causse, mais tous les trous n'ont pas été bouchés. Pour le fauchage il doit être fait rapidement.

Gérard Degletagne : RAS

Harrison Jolly : intervention au clocher de l'église , il faut prévoir des réparations.

Simon Bouscary : va être papa ! Félicitations du conseil.

Pascal Grouwet : RAS

Jean-Pierre Moles : les devis validés auprès de l'entreprise Figuié Lasfargues n'auront pas lieu cette année.

Valérie Lorthiot : Suite aux réparations internet qui ont eu lieu ce jour, des maisons n'ont pas été rebranchées.

Valérie Lescure : il y a un problème de fuite au compteur de l'appartement de la poste en haut, il faut contacter directement la saur.

Fin de la séance à 23h10

Pascal GROUWET
Président de séance

Valérie LESCURE
Secrétaire de séance